



THE ALLIANCE

FOR CHILD PROTECTION
IN HUMANITARIAN ACTION

JUIN 2018

PLAN STRATEGIQUE DE L'ALLIANCE 2018-2020 PLAN : RESUME



Une situation d'urgence, qu'elle soit causée par un conflit armé ou une catastrophe naturelle, rend les enfants extrêmement vulnérables à divers types de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence. Les enfants peuvent être séparés de leur famille, recrutés dans les forces armées et exploités économiquement ou sexuellement. Ils courent le risque de subir des blessures et d'être handicapés, de subir des violences physiques et sexuelles, de souffrir de troubles psychosociaux et de troubles mentaux, voire de perdre la vie.

La mission de l'Alliance pour la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire (l'Alliance) est de soutenir les efforts des acteurs humanitaires pour réaliser des interventions de protection de l'enfance efficaces et de qualité dans des contextes humanitaires variés (contextes dit de réfugiés et de non-réfugiés).

En tant que réseau global d'agences opérationnelles, d'institutions universitaires, de décideurs de politiques, de donateurs et de praticiens, l'Alliance facilite la collaboration technique interagence sur la protection de l'enfance dans tous les contextes humanitaires. Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) co-dirige actuellement l'Alliance avec Save the Children.

Le travail de l'Alliance se divise en cinq catégories :

- Etablissement de normes et développement de directives
- Renforcement des capacités, apprentissage et développement
- Génération de preuves et de connaissances
- Plaidoyer et
- Réunir.

Développement de stratégie

Grâce à de vastes consultations avec les acteurs humanitaires locaux, nationaux, régionaux et globaux, l'Alliance a défini ses priorités stratégiques pour la période 2018-2020. Ces priorités ont été intégrées dans les plans de travail des groupes de travail techniques et des groupes thématiques de l'Alliance et en guideront le travail au cours de cette période. Le but du plan stratégique est de mieux définir la valeur ajoutée de l'Alliance pour le secteur et de positionner ce réseau inter-agences dans le contexte de la multitude d'acteurs globaux qui travaillent vers des objectifs similaires ou complémentaires.

Les principes énoncés dans les Standards

Minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'action humanitaire (SMPE) servent de repères clés pour cette stratégie. Trois préceptes complémentaires fournissent une orientation supplémentaire lors de la mise en œuvre des approches et des activités du plan :

- Axé sur le terrain. Le matériel technique produit sera nécessaire et utile pour les praticiens de terrain et ceux qui les soutiennent.
- Centré sur l'enfant. Sur la base des principes directeurs définis dans les SMPE, toutes les activités et tous les produits de l'Alliance placeront l'enfant au centre.
- Axé sur la famille et la communauté. En utilisant le modèle socio-écologique comme cadre de référence, les produits de l'Alliance favoriseront l'implication des familles et des communautés dans la définition et la mise en œuvre de la protection des enfants dans tous les contextes.



L'Alliance a identifié trois objectifs stratégiques principaux et deux priorités secondaires (prévention et renforcement des capacités des personnels de protection de l'enfance) à atteindre d'ici à 2020 :

Objectif stratégique A : Le secteur de la protection de l'enfance et certains secteurs ont mis en place des mécanismes qui favorisent une programmation intégrée pour la prévention et la réponse aux abus, à l'exploitation, à la négligence et à la violence contre les enfants.

La programmation intégrée est définie comme des approches programmatiques qui intègrent des activités qui se déroulent généralement dans deux secteurs humanitaires ou plus dans le cadre d'un même programme. Avec cet objectif, l'Alliance aspire à explorer et développer des conseils techniques et des mécanismes qui peuvent favoriser des programmes intégrés de protection de l'enfance. Il s'agit d'examiner les entraves de la collaboration intersectorielle, tant du point de vue de la protection de l'enfance que d'autres acteurs sectoriels.

Objectif stratégique B : Les ressources de l'Alliance, y compris les normes et les directives techniques, reposent sur des preuves solides.

L'objectif principal de cette priorité est de renforcer de manière significative notre recours en des preuves solides dans la conception et la mise en œuvre des programmes de protection de l'enfance dans l'action humanitaire. L'Alliance atteindra cet

objectif en synthétisant les preuves existantes, en les rendant accessibles pour l'élaboration des programmes, et aussi en les intégrant dans toutes ses ressources techniques, telles que les SMPE. Le renforcement des preuves est déjà reflété dans le plan de travail 2018-2020 des 9 groupes de travail et groupes thématiques de l'Alliance. L'Alliance analysera également les causes de la faiblesse de l'utilisation des données et des preuves dans la programmation afin que les groupes techniques de l'Alliance puissent traiter plus efficacement cette question.

Objectif stratégique C : Une diversité d'acteurs locaux de la protection de l'enfance issus de contextes différents bénéficie et anime des activités de l'Alliance.

A travers à cette priorité, l'Alliance cherche à accroître la diversité des acteurs impliqués dans son travail. L'Alliance vise la diversité des voix et des points de vue dans nos groupes de travail et nos groupes thématiques, principalement en facilitant la participation des acteurs locaux de la protection de l'enfance de différents contextes. L'Alliance vise à accroître l'inclusion des acteurs locaux parmi ses membres, les activités de formation, les rassemblements globaux et régionaux et les initiatives d'apprentissage entre pairs. Dans le cadre de la structure de gouvernance de l'Alliance, son Comité directeur recherchera activement des partenaires nationaux et locaux pour siéger en tant que membre.





THE ALLIANCE
FOR CHILD PROTECTION
IN HUMANITARIAN ACTION

Actuellement, il y a quatre sièges vacants (sur un total de 21) au sein du comité directeur, qui accueille de nouveaux membres. L'Alliance veillera à ce que les quatre sièges soient remplis par des organisations locales, nationales ou régionales d'ici à 2020. L'Alliance s'efforcera également à garantir (directement et par l'intermédiaire de partenaires) que les acteurs nationaux et locaux disposent des ressources nécessaires pour participer et / ou diriger les groupes de travail, groupes thématiques, événements globaux et régionaux et activités spécifiques du plan de travail de l'Alliance.

L'adhésion à l'Alliance a considérablement augmenté depuis son lancement en Novembre 2016, et plus de 60% des nouveaux membres sont des acteurs locaux et nationaux. La collaboration de l'Alliance avec des partenaires clés continuera d'évoluer et de s'étendre, en fonction des initiatives globales, régionales et nationales ainsi que des contextes humanitaires au cours de la période 2018-2020. L'Alliance examinera les possibilités de collaboration qui appuieront les trois principales priorités définies dans cette stratégie, tout en encourageant la collaboration dans le continuum humanitaire-développement.

Citation suggérée : L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. Plan stratégique de l'Alliance 2018-2020 : Résumé. L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire.